ENCEINTE ? CHECK LIST

Ecartement du travail

MUTUALITÉ – INDEMNITÉS DE MATERNITÉ

- ☐ A transmettre à la Mutualité Partena : Attestation d'écartement du travail, rédigée par le médecin du travail et visée par l'employeur
- ☐ Feuilles de renseignements indemnités : volet titulaire : à compléter vous-même
- ☐ volet employeur : à faire compléter par l'employeur si les données ne sont pas transmises par flux électronique
- ☐ Attestation de naissance

CONGÉ DE NAISSANCE PARTENAIRE - 10 JOURS

- ☐ A demander à la Mutualité Partena ou en ligne sur MonPartena www.partena-mutualite.be/MonPartena
- ☐ Feuilles de renseignements : partie titulaire : à compléter vous-même
- ☐ partie employeur : à faire compléter par l'employeur si les données ne sont pas transmises par flux électronique
- ☐ Transmettre l'attestation de naissance à la Mutualité Partena
- ☐ Partenaire indépendant : s'adresser à la Caisse d'assurances sociales

ALLOCATION DE NAISSANCE (ou STARTBEDRAG) ET ALLOCATIONS FAMILIALES (ou GROEIPAKKET)

- ☐ Allocation de naissance (ou Startbedrag) : à demander à partir du 6e mois de grossesse
- ☐ Pour le premier enfant **et** si vous habitez la Région flamande, demandes auprès d'un des 5 organismes de paiement agréés par les autorités régionales
- ☐ Dans les autres situations, demandes via l'employeur du père (s'il est salarié), ou via sa caisse d'assurances sociales (s'il est indépendant)

DÉCLARATION DE LA NAISSANCE

- ☐ Dans les 15 jours calendrier, auprès de l'administration communale de la localité où l'enfant est né

- ☐ Cartes d'identité des deux parents
- ☐ Attestation de reconnaissance OU carnet de mariage
- ☐ Déclaration de naissance

} À apporter à l'administration communale

- ☐ Attestation de naissance pour la Mutualité Partena (indemnités de maternité, congé de naissance, inscription de l'enfant)
- ☐ Copies supplémentaires de l'acte de naissance, sur demande
- ☐ Attestation pour la vaccination contre la poliomyélite (➜ Office de la Naissance et de l'Enfance ou Kind & Gezin)

} Documents remis par l'administration communale

CONGÉ PARENTAL PARTENAIRE

- ☐ 4 mois par enfant par parent salarié
- ☐ Plus d'info sur : www.onem.be
- ☐ Partenaire indépendant : s'adresser à la Caisse d'assurances sociales

CONGÉ D'ALLAITEMENT PROPHYLACTIQUE

- ☐ Attestation d'écartement du travail à faire compléter par le médecin du travail et l'employeur, et à transmettre à Partena

2019 - www.partena-mutualite.be